



Laisser un minimum avant de clôturer compte

Par **vaujany**, le **23/01/2018** à **13:00**

Bonjour,

je voudrai clôturer un compte et un livret d'épargne que je détiens auprès d'une banque en ligne.

Comme je n'ai qu'une confiance modérée, au sujet de la rapidité que mettra cette banque en ligne, à procéder à la clôture et à reverser mes avoirs vers ma banque usuelle .

Est-ce que je peux , dans un premier temps , avant de leur demander la clôture, faire un virement vers ma banque et ne laisser qu'un minimum (autour de 10 euros) sur le livret et le compte chèque ?

Par **Lag0**, le **23/01/2018** à **13:27**

Bonjour,

Bien sur, à condition de bien prendre en compte les éventuels débours en cours (et les éventuels frais bancaires) pour ne pas mettre le compte à découvert avant sa clôture.